

Règlement d'infanterie : modifications aux écoles de régiment et de brigade

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **31 (1886)**

Heft 10

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-347061>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Rédaction des rapports.

Les rapports envoyés pendant la durée d'un service sont, autant que possible, faits par écrit. — La rédaction doit en être concise, sans obscurité ; présenter les faits simplement, avec une scrupuleuse exactitude et la clarté la plus grande. — Se garder d'exagérer ou de diminuer la portée des faits relatés.

Celui qui établit le rapport doit nettement séparer ce qu'il a vu lui-même des récits dont il n'a pu vérifier l'exactitude ; pour ces derniers, il mentionne la source d'où il les tient.

Dans des cas d'intérêt majeur, alors qu'il y a lieu de craindre que le rapport ne soit enlevé, il est envoyé en *double* ou même en *triple* expédition et, dans ce cas, toujours par des routes différentes.

Enfin, il peut être utile d'en communiquer le contenu au porteur lui-même.

Le rapport qui annonce que l'ennemi a été vu doit indiquer quelle est sa force et, à ce défaut, expliquer pourquoi ce renseignement n'est pas fourni. — Le rapport doit aussi mentionner l'heure et l'endroit où l'ennemi a été vu, la position qu'il occupait ou la direction de sa marche, sa formation, l'arme à laquelle il appartient. Si l'ennemi est en station, comment il a pourvu à sa sûreté, la force et la composition de ses avant-postes, leur situation et leur degré de vigilance.

Si le rapport ne peut être écrit, il est transmis verbalement ; dans ce cas, celui qui le transmet se le fait répéter par le cavalier, afin de s'assurer que ce dernier a bien compris ce qui lui a été dit.

Lausanne, août 1886.

Le Commandant du régiment,

BOICEAU, lieut.-col.

RÈGLEMENT D'INFANTERIE

MODIFICATIONS AUX ÉCOLES DE RÉGIMENT ET DE BRIGADE

Les corps d'infanterie du rassemblement de cette année ont été chargés d'essayer une nouvelle *quatrième partie du règlement d'exercice pour l'infanterie*, dont nous croyons utile de reproduire les extraits ci-après :

Les grands corps d'infanterie se disposent sur plusieurs lignes qui sont numérotées d'avant en arrière ; on distingue donc les bataillons de première, de seconde ou de troisième ligne.

La troisième ligne est aussi appelée réserve.

Les commandants de régiment et de brigade choisissent la place où ils se tiennent suivant les circonstances. Dans la formation de

rassemblement, les commandants de bataillons se placent de manière à être en communication avec leur commandant de régiment et en même temps à pouvoir surveiller leur troupe. Quand un régiment déployé fait un mouvement en avant, les commandants de bataillon marchent généralement devant leur bataillon pour pouvoir voir le terrain et ordonner à temps les changements de formation nécessaires. Ils restent en communication avec le commandant du régiment au moyen de leur adjudant. Pour donner un commandement à leur bataillon, ils se porteront à la place d'où leur voix peut le mieux être entendue.

Les grandes unités ne sont conduites par des commandements qu'en formation de rassemblement ; même dans ce cas, ce procédé ne doit être employé que si le commandant le juge opportun. Si cela est nécessaire, les commandements sont répétés par les commandants de régiment ou de bataillon. Dans toutes les autres formations, les ordres et les dispositions sont communiqués directement au subordonné ou lui sont transmis par les adjudants ; aussi toutes les fois que leur service auprès de leur état-major le leur permet, les adjudants de bataillon doivent se tenir à la disposition du commandant de régiment et les adjudants de régiment doivent se mettre à la disposition du commandant de brigade. Dans beaucoup de cas, des signes faits avec le sabre suffisent.

Des signaux de trompette ne doivent être donnés que par ordre du commandant en chef et ne doivent être employés que pour ordonner des mouvements simples et qui doivent être exécutés simultanément par toutes les unités. En temps de paix, on peut, avec l'assentiment du département militaire suisse, employer des signaux convenus d'avance pour certains cas prévus mais seulement s'ils concernent toutes les unités. Ces signaux généraux sont répétés par les trompettes des unités.

Les officiers subalternes n'emploient que le signal au sifflet. « Garde à vous » (coup de sifflet prolongé). Si ce signal est donné pendant le feu, celui-ci doit immédiatement cesser.

En manœuvre et en guerre, le commandement ne se bornera pas aux formules prescrites dans la partie formelle du règlement d'exercice mais le subordonné doit être orienté en quelques mots sur les intentions de son supérieur.

Lorsque des troupes appartenant à des unités différentes se mélangent, c'est le plus élevé en grade ou le plus ancien des commandants présents qui prend le commandement.

PREMIÈRE PARTIE — LE RÉGIMENT

Art. 1.

Formation de rassemblement.

Quand le régiment est en formation de rassemblement, les batail-

lons formés en colonne double sont placés sur une, deux ou trois lignes ; dans la formation sur deux lignes, la première ligne est en général formée de deux bataillons, le troisième bataillon se place derrière l'intervalle qui sépare les deux bataillons de première ligne.

A moins d'ordres spéciaux, la distance entre les lignes est de 40 m., l'intervalle entre les bataillons de 20 m. (Le bataillon normal en colonne double avec dix pas de distance entre les subdivisions, a un front de 35 m. et une profondeur de 70 m.; si la distance entre les subdivisions est réduite à deux pas, la profondeur de la colonne se réduit à 26 m.) Quand les bataillons manœuvrent par régiment, la colonne double est généralement formée avec toutes les compagnies la droite en tête. Les compagnies prennent dans la colonne une place quelconque.

Si les pionniers d'infanterie du régiment sont réunis, ils se placent généralement en ligne derrière le centre du régiment.

Si le régiment doit exécuter des mouvements dans cette formation, le commandant du régiment se sert pour ses commandements ou ses ordres, des commandements prescrits dans l'école de bataillon pour les mouvements du bataillon en ordre serré ; comme avertissement, il commande « Régiment » et si plusieurs bataillons doivent marcher de front il indique le bataillon de direction ; par exemple il commandera pour la marche en avant d'un régiment en formation de rassemblement sur une ligne :

« *Régiment en avant — bataillon du centre* (de droite, de gauche) *de direction — marche ! — direction.* »

Ou pour la marche en avant d'un régiment en formation de rassemblement sur trois lignes :

« *Régiment en avant — guide au centre* (à droite, à gauche) — *marche ! — direction.* »

Ou pour un changement de direction pendant la marche :

« *Par bataillons colonne demi à droite* (demi à gauche) — *marche !* (*Bataillon de droite* (de gauche) *de direction*) — *direction.* »

Ou pour un mouvement de flancs il mettra le régiment par le flanc et commandera :

« *Régiment en avant — guide à droite* (gauche) *marche ! — direction.* »

Au commandement de « *Régiment halte* » les commandants de bataillon font aligner leur bataillon et commandent repos.

Pour changer de front de pied ferme, le commandant de régiment fait d'abord exécuter le mouvement par un des bataillons des ailes, puis il donne l'ordre, par exemple : « *changement de front en avant demi à droite,* » les commandants des autres bataillons font exécuter les mouvements nécessaires pour amener leur bataillon sur le nouveau front.

Les changements de front peuvent d'ailleurs s'exécuter comme

dans l'école de bataillon en mettant le régiment par le flanc et en faisant ensuite changer de direction au commandement de

Colonne à droite (à gauche, demi à droite, demi à gauche).

Pour passer de la colonne de marche à la formation de rassemblement, le commandant de régiment indique au bataillon qui marche en tête la place et le front qu'il doit prendre, puis il dirige les autres bataillons au moyen de l'ordre :

« *A droite* (à gauche) *sur . . . ligne en formation de rassemblement, le . . .^e bataillon en . . .^e ligne,*

ou « *En arrière à droite* (à gauche) *sur . . . ligne en formation de rassemblement ; le . . .^e bataillon en . . .^e ligne » les commandants de bataillon font arriver successivement leurs compagnies à la place qui leur revient dans la formation prescrite.*

Pour changer le nombre des lignes ou pour changer le nombre de bataillons qui se trouvent sur une ligne, on commandera :

« *Bataillon x à droite* (à gauche) *en première* (seconde, troisième) *ligne ! »*

Si le régiment en formation de rassemblement sur trois lignes doit serrer à moins de 40 m. de distance ou si on veut augmenter la distance entre les lignes, on commandera ou disposera :

« *Régiment, par bataillon à . . . mètres, serrez la colonne ! »*

ou « *Régiment, par bataillon, par la tête de la colonne, à . . . mètres, prenez la distance ! »*

Art. 2.

Déploiement du régiment.

Le régiment peut passer de la formation de rassemblement à la formation de marche ou à la formation de manœuvre et de celle-ci se déployer pour le combat.

Pour passer à la formation de marche, les bataillons se mettent en marche en colonne par files, en colonne par sections ou en colonnes par demi-sections et se suivent dans l'ordre où plus tard on veut les placer ou les employer. Les bataillons conservent entre eux la même distance que dans la formation de rassemblement sur trois lignes.

Toutes les fois que la cadence n'est pas donnée par la musique, on commandera « *marche à volonté* ».

Le régiment passe à la formation de manœuvre pour se mouvoir plus facilement sur le terrain ou pour se déployer pour le combat. Les bataillons restent d'abord en colonne double. De même que dans la formation de rassemblement, les bataillons peuvent se former sur une, deux ou trois lignes; le commandant de régiment commande : « *En colonnes de bataillon* », et indique les bataillons qui doivent former la première, la seconde et la troisième ligne.

Le déploiement peut se faire en avançant : « *En avant en colonnes*

de bataillon — etc. » ou en avançant et d'un seul côté : « *En avant à droite* (à gauche) *en colonnes de bataillon!* » ou en arrière ou encore sur la ligne de front : *A droite* (à gauche) *en colonne de bataillon!* »

Si les bataillons sont formés sur deux lignes, le bataillon qui à lui seul forme une ligne se place, si aucun autre ordre ne lui a été donné, derrière ou suivant les circonstances devant l'intervalle qui sépare les deux autres bataillons.

Si les bataillons sont formés sur trois lignes, ils se suivent en conservant entr'eux la distance de ligne, à moins que le commandant de régiment n'ordonne une marche en échelons en commandant : « *Bataillon x déborde à droite* (à gauche)! »

Si le déploiement a lieu en avançant, les bataillons de seconde ou de troisième ligne restent en place jusqu'à ce que la distance ait été gagnée par les bataillons d'avant et suivent ensuite le mouvement de ces bataillons.

Dans tous les déploiements, la direction est donnée en désignant un bataillon de première ligne comme bataillon de direction.

La distance moyenne entre les lignes est de 300 m. comptée de la queue du bataillon d'avant à la tête du bataillon d'arrière. Les intervalles de drapeau à drapeau sont aussi normalement de 300 m.

Les bataillons de première ligne peuvent se former en colonnes de compagnie ou en ligne de colonnes ; les bataillons de seconde ligne, en ligne de colonnes ou aussi dans certains cas en colonnes de compagnie ; les bataillons de troisième ligne, en ligne de colonnes. Il est permis, particulièrement aux lignes d'arrière, de former la ligne de colonnes à demi-intervalle de déploiement ou à des intervalles moindres. Dans le régiment et dans les grands corps de troupes, le drapeau des bataillons formés en colonnes de compagnie ou en ligne de colonnes, est attaché à la compagnie de direction ; il se place avec son escorte au milieu de la subdivision de tête de la colonne de cette compagnie. Quand la compagnie de direction se déploie en tirailleurs, le drapeau se rend à une compagnie de ligne principale suivant le § 367 de l'école de bataillon.

La section régimentaire des pionniers d'infanterie suit, à moins d'ordre contraire, le bataillon de la ligne d'arrière ou le bataillon de droite de cette ligne, si celle-ci est formée de plus d'un bataillon.

Pour le combat, les bataillons de première ligne se forment en colonnes de compagnie, s'ils n'étaient pas déjà dans cette formation et déploient leurs tirailleurs suivant les prescriptions de l'école de compagnie et de bataillon. Les autres bataillons se forment en ligne de colonnes.

Malgré le déploiement d'une ligne de tirailleurs (avant ligne), les bataillons qui se trouvent en avant conservent leur dénomination de bataillons de première ligne.

Art. 3.

Mouvements du régiment déployé.

Le commandant de régiment fixe par une disposition le commencement et la fin du mouvement.

La marche en avant ou en retraite peut se faire par tous les bataillons à la fois ou en échelons. Si des ordres spéciaux n'ont pas été donnés, les lignes d'arrière suivent le mouvement des lignes d'avant à la distance exigée par la situation du combat.

Les changements de front auront lieu d'une façon analogue aux changements de front du bataillon formé en colonnes de compagnie.

Des mouvements par le flanc n'ont lieu pour le régiment que tout à fait exceptionnellement ; quand le feu est ouvert, ils ne sont possibles que pour les bataillons des lignes d'arrière et ne peuvent pas être exécutés simultanément mais successivement par les différents bataillons.

Art. 4.

Ralliement en formation de rassemblement.

Le ralliement en formation de rassemblement du régiment déployé se fera principalement sur la place d'exercice dans le but de répéter la manœuvre du déploiement.

Les bataillons déployés pour le combat se rallient suivant les prescriptions de l'école de bataillon. Les colonnes de bataillon sont amenées à la place de rassemblement du régiment en faisant sonner l'assemblée auprès de l'un des bataillons ou en donnant l'ordre :

« *Sur le bataillon de droite* (de gauche ou de seconde ligne, etc.) *en formation de rassemblement.* » Les commandants de bataillon conduisent leur bataillon en place par le chemin le plus court.

Art. 5.

Passage à la formation de marche.

Si un régiment déployé doit passer à la formation de marche en avant, les bataillons en ordre serré se mettent en marche les premiers et dépassent la ligne des bataillons déployés, à moins toutefois qu'une partie de ceux-ci ne soit occupée à poursuivre l'ennemi ; les bataillons déployés se rallient et suivent les bataillons qui sont déjà en marche. Pour une marche en retraite, les bataillons de la ligne d'arrière restent en place jusqu'à ce que les bataillons de la ligne ou des lignes d'avant se soient ralliés et écoulés ; ils se mettent alors en marche.

SECONDE SECTION — LA BRIGADE

Art. 1.

Formation de rassemblement.

Dans la formation de rassemblement de la brigade, les régiments sont placés ou bien l'un à côté de l'autre, chacun d'eux formé sur trois ou exceptionnellement sur deux lignes, *formation par régiments accolés*; ou bien l'un derrière l'autre, chaque régiment formant une ligne, *formation par régiments en ligne*.

Les intervalles entre les bataillons sont comme dans le régiment de 20 m., les distances entre les lignes de 40 m.

Les principes donnés pour les mouvements du régiment en formation de rassemblement peuvent être appliqués aux mouvements de la brigade.

Pour former la brigade en formation de rassemblement, le commandant de brigade donne l'ordre :

« *Par régiments accolés à droite (à gauche) en formation de rassemblement!* »

ou

« *Par régiments en ligne à droite (à gauche) en formation de rassemblement!* »

Dans le premier cas, le commandant du régiment qui marche en tête, procède suivant les prescriptions du § 12, premier alinéa, et le régiment de queue vient se placer dans la même formation à droite ou à gauche du régiment d'avant en laissant un intervalle de 20 m. Dans le second cas, les commandants de régiment font arriver successivement leurs bataillons sur une ligne; la distance entre les deux lignes de 40 m.

Art. 2.

Déploiement de la brigade.

La brigade se déploie d'après les mêmes principes que le régiment.

Le déploiement, de même que la formation de rassemblement, peut se faire par régiments accolés ou par régiments en ligne.

Si la brigade se déploie par régiments en ligne et si on veut former trois lignes, les bataillons du régiment d'arrière sont répartis en seconde et en troisième ligne d'une manière appropriée aux circonstances, par exemple deux bataillons en seconde ligne et un en troisième.

Une brigade déployée normalement par régiments accolés a une étendue de front moyenne de 600 m.; elle compte environ 6 fusils par mètre courant. Une brigade déployée normalement par régi-

ments en ligne a un front moyen de 900 m. et compte environ 4 fusils par mètre. La distance moyenne entre les lignes est de 300 m.

Les bataillons des lignes d'arrière doivent être placés aussi à couvert que possible. Les bataillons de seconde ligne dans une position en rapport avec leur emploi ultérieur.

Ces bataillons de troisième ligne (de réserve) doivent, aussi longtemps qu'on n'en dispose pas, être tenus réunis et être placés de manière à pouvoir être portés facilement sur les différentes parties du front.

Art. 3.

Mouvements de la brigade déployée.

Les principes qui ont été donnés pour les mouvements du régiment sont applicables aux mouvements de la brigade. Cependant il faut remarquer que des mouvements autres que les mouvements en avant et en retraite sont difficiles à exécuter avec les grandes unités d'infanterie. Les changements de direction présentent particulièrement de grandes difficultés. Pour les changements de front, le moyen le plus simple est de placer le bataillon de l'aile intérieure sur le nouveau front et de faire continuer le mouvement successivement par bataillon jusqu'à l'aile extérieure ; les changements de front peuvent également être opérés par des mouvements à échelons.

Appendice aux règlements d'exercice de l'infanterie.

LE COMBAT DE L'INFANTERIE

Les indications ci-dessous concernant le combat de l'infanterie ne doivent pas être considérées comme des prescriptions absolues, mais comme des règles qui doivent être appliquées avec grand soin sur la place d'exercice et qu'on doit chercher à suivre autant que possible sur le terrain et devant l'ennemi.

Cet appendice remplace les paragraphes 390-405 des règlements d'exercice (concernant la méthode de combat du bataillon) qui sont abrogés.

L'infanterie combat en ordre dispersé. L'ordre dispersé est nécessaire pour que l'infanterie puisse déployer toute la puissance de son feu et se couvrir contre l'effet du feu ennemi.

Toutes les fois que les circonstances le permettent, le combat doit être mené offensivement, la défensive pure ne peut qu'exceptionnellement produire des résultats favorables.

On rappelle ici que le commandant doit avant le commencement d'une action s'orienter autant que possible et être parfaitement au clair sur le but qu'il doit atteindre et sur les moyens à employer ; il doit en particulier savoir si le combat doit être conduit offensive-

ment ou défensivement et, dans le cas où il attaque, quelle doit être l'aile qui démontrera et l'aile qui exécutera l'attaque décisive.

L'introduction du combat incombe généralement aux troupes qui forment l'avant-garde. Celle-ci doit chercher à découvrir autant que possible quelles sont les forces et la position de l'ennemi et protéger le déploiement du gros. Elle tendra donc à approcher aussi près que possible de la position de l'adversaire, cherchera à le repousser et, si elle rencontre des forces supérieures aux siennes, livrera un combat trainant.

Le déploiement des brigades du gros de l'infanterie peut se faire par régiments accolés ou par régiments en ligne. La formation par régiments accolés a une profondeur qui permet de livrer un combat prolongé et prévient, mieux que ne le fait la formation par régiments en ligne, le mélange de troupes appartenant à des régiments différents ; elle permet d'assigner à chaque régiment un point d'attaque spécial et un front peu étendu au début de l'action, tout en permettant de l'étendre plus tard. La formation par régiments en ligne présente par contre l'avantage que les différentes lignes et particulièrement la réserve, sont placées chacune sous un commandement unique. Pour obtenir une profondeur suffisante dans la formation, on peut recommander de disposer les bataillons sur trois lignes même lorsque la brigade est formée par régiments en ligne ; le régiment d'arrière disposera par exemple deux de ses bataillons en seconde ligne et en gardera un en troisième ligne.

Le nombre des bataillons qui forment la première ligne et le nombre des lignes varient du reste suivant le front occupé par l'ennemi, le terrain, l'emplacement des troupes voisines et les intentions du commandement.

Les bataillons de seconde ligne seront, aussi longtemps qu'on ne sera pas fixé sur leur emploi, placés avec avantage derrière le centre de la première ligne. Si on veut envelopper une aile de l'ennemi ou s'opposer à un mouvement enveloppant de celui-ci, il faut placer ces bataillons en échelons sur l'aile en question, ce qui aura en outre pour effet ordinaire de les soustraire au feu le plus direct de l'ennemi. Pour ce qui concerne les bataillons de troisième ligne, il suffit d'appliquer ce qui est dit au § 27.

Les corps de troupes isolés ou les corps qui se trouvent à une aile doivent toujours assurer leurs flancs par des détachements.

Les munitions contenues dans les demi-caissons des bataillons seront, si possible, remises aux hommes avant d'arriver sur le champ de bataille, au moins pour les bataillons qui doivent entrer au feu les premiers. Les caissons vides sont renvoyés au parc de division.

La distance entre les lignes varie suivant le but du combat et la nature du terrain entre 400 et 200 m., de sorte que la ligne de feu,

après un combat de 5 minutes au plus, puisse recevoir de la ligne qui se trouve derrière elle une nouvelle impulsion en avant. A mesure qu'on se rapproche du point d'attaque, la distance entre les lignes diminue.

L'étendue du front doit être mesurée de manière que les tirailleurs aient la place nécessaire pour manier leur arme. Il faut compter pour cela ordinairement 1 m. 50 par homme, ce qui fait, en tenant compte des intervalles de groupes (normalement 5 m.) et des intervalles de sections (normalement 15 m.) environ 300 m. pour le front du bataillon.

Pendant et après le déploiement, les bataillons doivent continuellement marcher en avant et chercher à se maintenir à la hauteur du bataillon de direction. Ce dernier ne doit faire halte que pour donner aux autres bataillons le temps d'arriver à leur place dans la formation de combat. Pendant le mouvement, il est essentiel d'indiquer un point de direction ; les officiers supérieurs et inférieurs ne doivent jamais négliger cette indication.

Si, pendant le mouvement, il devient nécessaire de changer de point de direction, on peut indiquer une nouvelle compagnie (section, groupe) de direction ; on avertira par exemple : « *groupe (section) de droite de direction ; direction : la maison blanche.* »

Si on doit exécuter une petite conversion, il faut avertir l'aile qui sert de pivot de marcher plus lentement et l'aile qui converse de marcher plus vite.

Il est fort rare que pour les grands corps de troupes l'attaque de front suffise pour atteindre le but de l'action ; généralement un mouvement enveloppant sur l'une des ailes de l'ennemi, opéré par les troupes qui se trouvaient au début en seconde ou en troisième ligne, a lieu simultanément avec l'attaque frontale. Pour les unités prises isolément jusqu'à la brigade et même pour celle-ci, l'attaque se fait presque toujours de front. Pour les petites unités la tendance à envelopper les flancs de l'ennemi a facilement pour conséquence une trop grande extension du front.

Protégée par le déploiement de l'avant-garde, l'artillerie du gros se porte en avant et ouvre son feu à bonne portée (2500-2000 m.) ; elle prend d'abord pour but l'artillerie ennemie dont elle cherche à éteindre le feu et dirige ensuite son tir sur les masses d'infanterie et de cavalerie. Il est recommandé d'assigner autant que possible le terrain ouvert à l'artillerie, tandis que l'infanterie, profitant des couverts du terrain, cherche à s'emparer des points d'appui qui se trouvent en avant du front ennemi.

Avant d'arriver dans la zone du feu efficace de l'artillerie ennemie, les colonnes des bataillons de première ligne se déploient, si possible sans ralentir leur mouvement, en colonnes de compagnie ou en ligne de colonnes. Les bataillons de seconde ligne se déploient

également en ligne de colonnes, quelquefois en colonnes de compagnie ; pour ces bataillons on peut prendre pour la ligne de colonnes le demi-intervalle de déploiement.

Si les bataillons de première ligne sont parvenus en terrain découvert à approcher sans être exposés au feu ennemi jusqu'à 2000-1500 m. de la position de l'adversaire, ces bataillons doivent se déployer en colonnes de compagnie et les bataillons des lignes d'arrière en ligne de colonnes ; il en est de même si, en terrain couvert, les obstacles que l'on rencontre rendent ce déploiement nécessaire.

Il est désavantageux d'opérer ces changements de formation plus tôt que cela n'est absolument indispensable, parce qu'une fois que les troupes sont déployées, elles sont moins mobiles, moins soumises à l'influence des officiers supérieurs, il est plus difficile de leur faire changer de direction d'attaque et d'une manière générale le commandement est moins aisé.

Si le commandement n'est pas suffisamment orienté sur la position de l'ennemi, les bataillons de première ligne en se formant en colonnes de compagnie ne doivent mettre en avant-ligne qu'une compagnie au lieu de deux.

Avant d'entrer dans la zone du feu efficace d'infanterie, l'avant-ligne doit se déployer : d'abord, les sections qui doivent fournir les tirailleurs s'avancent en ordre serré et prennent entr'elles l'intervalle nécessaire, tandis que les sections de soutien font momentanément halte. En terrain découvert, les sections se déploient en tirailleurs à 1200-1000 m. de la position ennemie.

Si on n'est pas encore orienté sur les desseins de l'ennemi et s'il est possible d'avancer avec une ligne de tirailleurs faible, on peut exceptionnellement ne déployer d'abord qu'une seule section en tirailleurs au lieu de deux.

Les officiers supérieurs et inférieurs ne doivent jamais oublier qu'il est très difficile de disposer des troupes une fois qu'elles sont engagées et qu'en particulier il n'est plus possible de faire des mouvements par le flanc avec des troupes qui sont sous le feu de l'ennemi.

Pour diminuer leur profondeur, les soutiens et les compagnies de ligne principale pourront avec avantage prendre la formation en ligne ou la formation en colonne par pelotons à distance très serrée ; si on est exposé au feu d'infanterie, on préférera cette dernière formation, tandis que la ligne sera employée de préférence sous le feu d'artillerie.

Pour faciliter le mouvement en avant de l'infanterie, l'artillerie prendra ordinairement une seconde position à une distance qui ne sera pas supérieure à 1500 m. de l'ennemi et dirigera son tir principalement sur l'infanterie ennemie ou sur les batteries ennemies qui entrent en action.

Pendant le cours du combat il ne faut jamais oublier que la supériorité du fusil à répétition ne se fait sentir que dans le feu de vitesse, qu'il faut donc s'efforcer d'arriver aussi rapidement que possible à la distance où ce genre de feu peut être employé et de garder pour cette distance la plus grande quantité possible de cartouches.

Le mouvement d'approche de la ligne de feu se fait d'abord au pas accéléré et ensuite, (à partir de la distance de 600 m. environ) par bonds des tirailleurs de station en station, la distance parcourue dans chacun de ces bonds ne doit pas être inférieure à 50 m.

Toutes les fois que cela est possible, en particulier sur un terrain plat, le mouvement en avant doit être exécuté simultanément par tous les tirailleurs d'un bataillon ou au moins par compagnie. Dans un terrain accidenté ou si la situation l'exige, le mouvement peut se faire par plus petites subdivisions. Le mouvement en avant est soutenu par le feu des subdivisions qui restent en position. Le mouvement commencé par les subdivisions qui, au moyen de leur feu, se sont donné de l'air ou qui croient pouvoir atteindre une position qui leur assurera un bon champ de tir.

Pendant le mouvement en avant, on désigne un bataillon (compagnie) de direction et en même temps un point de direction général.

Les soutiens suivent la ligne de tirailleurs à une distance qui leur permette de la renforcer très rapidement et qui pourtant suffise pour qu'ils ne soient pas atteints par le feu dirigé sur les tirailleurs. Cette distance varie entre 200—400 m. suivant la nature du terrain ; elle diminue à mesure qu'on approche de la ligne ennemie.

Les subdivisions du soutien ne doivent doubler dans la ligne de tirailleurs que s'il n'est plus possible à cette ligne d'avancer sans être renforcée. Plus les soutiens seront longtemps tenus en arrière, plus on aura au moment décisif une grande puissance de feu et un grand élan.

Pour donner à la ligne de tirailleurs une première impulsion en avant, il peut parfois suffire d'amener les soutiens dans cette ligne et de leur faire donner quelques salves ; quand la ligne de tirailleurs reprend son mouvement en avant, les soutiens restent en arrière en ordre serré. Mais quand on est près de l'ennemi, le mouvement en avant ne peut être produit qu'en faisant doubler par les soutiens qui, en arrivant en ligne, entraînent les tirailleurs avec eux en avant.

Le meilleur moyen pour doubler est de lancer entre les sections qui sont déjà déployées et qui doivent laisser entr'elles des intervalles suffisants, les sections qui entrent au feu, en leur faisant prendre autant que possible l'ordre dispersé. Les intervalles de sections sont donc beaucoup plus importants à ménager dans la ligne de tirailleurs que les intervalles de groupes. Les distances et les points où l'on doit doubler doivent être reconnus pendant le mou-

vement en avant; on doit absolument éviter de faire exécuter par les tirailleurs et les soutiens des mouvements par le flanc à découvert.

Les ordres pour les mouvements que doivent exécuter les soutiens seront donnés pendant que ceux-ci seront encore à couvert, de sorte qu'il suffise de commander « Debout — marche » pour que le mouvement voulu s'exécute.

Pendant le cours du combat, la ligne de tirailleurs devient de plus en plus dense grâce au doublement des subdivisions; elle finit par compter 1 ou même 2 hommes par mètre courant et par apparaître comme une ligne serrée formée très souvent d'hommes appartenant à des subdivisions différentes qui se sont mélangées; cette formation doit souvent être exercée dans les exercices de paix.

La ligne principale suit les soutiens à 200—100 m.

Pendant le mouvement d'approche, la ligne principale doit veiller à ne pas être plus éloignée de la ligne de tirailleurs que celle-ci ne l'est de la ligne ennemie. La ligne principale servira à remplacer les soutiens et même à doubler avec quelques-unes de ses sections dans la ligne de tirailleurs.

Les bataillons de seconde et de troisième ligne doivent aussi se rapprocher des bataillons de première ligne à mesure que la ligne de tirailleurs s'approche de l'ennemi; dans beaucoup de cas, les compagnies des bataillons de seconde ligne sont appelées à remplacer les compagnies de ligne principale.

On n'opère généralement un mouvement enveloppant que sur l'une des ailes de l'ennemi. Pour un mouvement de ce genre, on emploie les troupes des lignes d'arrière; la marche nécessaire pour porter ces troupes sur la nouvelle direction doit se faire hors de la portée du feu le plus efficace de l'ennemi et si possible complètement à couvert. Les troupes en colonnes de bataillon ou déployées en colonnes de compagnie se portent en avant et de côté et sont mises sur le nouveau front au moyen de changements de direction exécutés avant de passer à l'attaque. L'attaque sur l'aile ennemie doit être exécutée avec la dernière énergie et doit être soutenue par l'attaque de front qui doit avoir lieu en même temps.

En offensive, il est mauvais de se retrancher dans le terrain et ce procédé ne doit pas être employé pendant le mouvement d'attaque.

La direction immédiate du feu incombe aux chefs de section suivant les indications générales données par les chefs de compagnie. La direction du feu consiste à choisir l'emplacement des tirailleurs, à ordonner de commencer et de cesser le feu, à indiquer quel genre de feu on doit employer, le but et la distance, à fixer le nombre de cartouches à tirer et enfin à observer exactement les résultats du feu. Les chefs de groupe font exécuter les ordres des chefs de section. Ils doivent répéter l'ordre donné, surveiller le maniement de la hausse et la charge du magasin et dans certains cas désigner nomi-

nativement les tireurs qui doivent faire feu. Leur soin constant doit être de faire ménager la munition et de conserver dans leur groupe une stricte discipline de feu.

Les principes suivants doivent être appliqués dans les feux : à des distances supérieures à 600 m. (feux aux grandes distances), on ne doit employer que des feux de salves donnés par subdivisions entières de la force d'une section au moins ; ces feux ne doivent être employés que si on peut espérer obtenir un résultat proportionné avec la quantité de cartouches tirées, condition qui ne sera réalisée que si le but a une grande profondeur et une largeur suffisante (colonnes, batteries, formations de rassemblement).

On n'emploie plusieurs hausses que lorsque la distance n'est pas exactement connue, et dans ce cas, pour des subdivisions inférieures à la compagnie on n'emploie que deux hausses. Le feu aux grandes distances ne doit jamais dégénérer en un combat par le feu stationnaire ; ce qui est essentiel, c'est de pousser énergiquement en avant et il importe de ne pas oublier que le but final de l'attaque est d'arriver dans la position de l'ennemi.

On cherche donc à arriver aussi rapidement que possible et en ménageant la munition, dans la zone du feu efficace de tirailleurs laquelle commence à environ 600 m. de l'ennemi.

A partir de cette distance, le feu est entretenu d'abord par les meilleurs tireurs. Une fois arrivé dans la zone du feu efficace de tirailleurs, on doit s'efforcer de gagner du terrain et surtout de contrebattre le feu ennemi ; on met donc en action pour le feu ajusté un nombre toujours plus grand de fusils et on renforce successivement la ligne de tirailleurs au moyen des subdivisions du soutien.

A environ 400 m. de l'ennemi, le combat devient stationnaire pendant un temps plus ou moins long ; le feu doit ébranler l'ennemi et préparer l'acte décisif. Dans les manœuvres de paix, ce moment doit être marqué par un arrêt d'environ 20 minutes dans le mouvement en avant et par un feu individuel nourri. A ce moment du combat, l'artillerie qui se sera avancée autant que cela lui aura été possible renforcera son feu et le concentrera sur le point d'attaque.

Pour pouvoir rester maître du feu et observer les résultats du tir, ainsi que pour permettre de recharger le magasin, on doit ordonner de temps à autre des pauses dans le feu sur des fronts d'une section au moins. Ces pauses seront produites en indiquant le nombre de cartouches que les hommes doivent brûler et, quand cela ne suffit pas, en donnant un coup de sifflet prolongé, signal qui doit faire cesser le feu immédiatement.

Quand le commandant qui, pendant ce temps a disposé de ses lignes d'arrière et a pris ses mesures pour déborder une des ailes de la position ennemie, croit que le moment est venu d'exécuter l'attaque, il donne le signal « *Tout le monde à l'attaque* ».

A ce signal, la hausse est abaissée et ne sera plus relevée, la ligne de feu s'avance par bond à 300 et ensuite à 200 m. du front ennemi.

A cette distance l'assaut est préparé par un feu de vitesse donné en masse.

L'assaut a lieu avec la bayonnette au canon. Le mouvement se fera au pas de charge à partir d'une distance qui ne doit pas dépasser 200 m. sans arrêt et sans chercher à se couvrir dans le terrain. L'attaque sera dirigée particulièrement sur les points où l'on peut remarquer que l'ennemi est ébranlé.

Au moment de l'assaut, ce qui reste des soutiens et des compagnies de ligne principale double dans la ligne de tirailleurs et les subdivisions en ordre serré qui se trouvent en arrière se rapprochent autant que possible.

Les tambours battent la charge, les trompettes qui se trouvent dans l'avant ligne restent en place et sonnent « en avant ».

Toute la ligne, arrivée à 150 ou 100 m. de l'ennemi, se jette sur lui au pas gymnastique et en criant « hurrah » ; tourner le dos à ce moment équivaut à une mort certaine.

Après avoir pénétré dans la position ennemie, les troupes d'infanterie se rallient aussi rapidement que possible : la première ligne qui a occupé la position poursuit l'ennemi de son feu ; protégé par ce feu, le reste de la troupe se rallie et constitue des soutiens et une ligne principale improvisés. L'artillerie contribue à la poursuite par le feu en se portant aussi rapidement que possible sur la position conquise.

Si on est forcé de combattre défensivement, on doit choisir avec soin la position à défendre et la renforcer au moyen de la fortification ; on dégagera autant que possible le champ de tir ; celui-ci sera particulièrement favorable si le terrain s'abaisse en glacis en avant du front de la position. La position elle-même est divisée suivant son étendue et les troupes dont on dispose en un certain nombre de secteurs ; les troupes sont réparties dans ces secteurs et dans cette répartition on doit avoir soin de ne pas détruire l'ordre tactique et de laisser des intervalles entre les subdivisions.

La ligne de feu peut dès le début être plus forte que dans l'offensive ; des subdivisions en ordre serré peuvent aussi être placées dans cette ligne.

Les troupes d'abord gardées à couvert dans une position de préparation, ne se rendent dans leurs positions de combat que lorsque l'attaque se déploie.

L'occupation de postes avancés n'atteint que rarement le but qu'on se propose en les occupant. En choisissant la position, il faut donner une attention particulière aux facilités de communication dans l'intérieur de la position ; pour un combat trainant, il faut étudier avec soin le terrain situé en arrière du front. La considération de la re-

traite ne doit pas empêcher de tenir avec tenacité dans la position choisie.

Les lignes d'arrière doivent être placées à couvert et aussi près que possible de la première ligne, de manière toutefois à pouvoir être portées rapidement sur les points menacés par l'ennemi. Des échelons placés sur les ailes doivent pouvoir s'opposer aux attaques dirigées contre les flancs.

Les feux aux grandes distances peuvent être employés dans une plus grande mesure qu'en offensive, surtout si les distances ont pu être repérées et marquées d'avance. Dans certains cas, on peut désigner des subdivisions pour battre par leur feu des points par où l'ennemi doit nécessairement passer; la distance de ces points aura été mesurée d'avance et la hausse placée en conséquence.

Mais c'est l'artillerie surtout qui peut ouvrir le feu aux grandes distances sur l'ennemi et particulièrement sur son artillerie.

Quand l'ennemi est entré dans la zone du feu de tirailleurs, il doit être reçu par un feu de tirailleurs bien nourri. Les feux de salves sont employés contre des buts de grande dimension.

Quand dans son mouvement d'approche l'ennemi est arrivé à la portée du but en blanc, la ligne de tirailleurs est renforcée autant que possible et on emploie le feu de vitesse; l'artillerie dirige son feu sur l'infanterie de l'attaquant.

Il est nécessaire pour opérer une contr'attaque d'avoir sous la main des subdivisions en ordre serré; ce genre d'opérations ne doit jamais être négligé si une occasion favorable se présente; c'est le cas surtout au moment où l'attaquant se déploie, quand il s'étend trop pour opérer un mouvement enveloppant, faute à laquelle le défenseur doit répondre en attaquant son front qui n'est plus suffisamment garni, ou encore — et cela est vrai surtout pour les contre-attaques partielles — au moment où l'attaquant est arrivé très près (à environ 50 m.) de la position.

Pour la poursuite on peut appliquer les mêmes règles qu'en offensive.

Si l'ordre a été donné d'occuper une position de repli en arrière de la position principale, cette position doit être occupée d'abord par une partie de l'artillerie qui doit s'y rendre avant que l'infanterie ennemie ne procède à l'assaut.

On doit faire un grand usage de la pelle d'infanterie pour fortifier une position défensive pour assurer contre un retour offensif de l'ennemi une position dont on s'est emparé et dans les combats trainants.

Contre des attaques de cavalerie, le défenseur doit employer autant que possible son feu; il ne doit changer de formation pour former les masses que si la troupe n'a plus de munition ou si elle est en désordre. Un feu calme et bien ajusté est la meilleure protection contre la cavalerie.

